



REGLEMENT INTERIEUR : SECTION ENFANTS / ADOS

ARTICLE 1 : OBJET

Le règlement suivant complète les statuts de l'Association Sportive du Villeneuve Badminton (ASVB) ainsi que les règles d'utilisation propres à la halle des sports. Les parents et les mineurs doivent en prendre connaissance et en respecter les consignes.

ARTICLE 2 : COMMUNICATION

Les parents ou responsables légaux autorisent l'ASVB, à diffuser sur le site internet du club des photos de leurs enfants prises à l'occasion d'entraînements, compétitions ou toutes manifestations organisées par l'ASVB. Dans le cas contraire, les familles doivent faire parvenir leur refus par écrit aux membres du bureau.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DES SEANCES

L'accès aux courts (7 terrains tracés et équipés) est conditionné par le port d'une paire de chaussures de sport, blanches, non traçantes, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur. Chaque joueur vient donc à la salle avec ses chaussures de sport dans un sac (maintien de la propreté du gymnase) ainsi qu'une tenue de sport. Les raquettes sont à la charge des joueurs (prêts possibles pour les séances d'essais et en dépannage). Les volants sont fournis lors des séances dirigées.

Des vestiaires garçons et filles sont mis à disposition. Il est souhaitable de ne pas amener d'objets de valeur. Les déplacements des joueurs mineurs lors de compétitions, ou tournois sont à la charge des parents.

ARTICLE 4 : LES CRENEAUX HORAIRES

Le mardi de 17h10 à 18h40 et le mercredi de 18h30 à 20h00.

Pendant les vacances scolaires, les entraînements jeunes sont systématiquement suspendus.

Proposée aux enfants à partir du CP et aux jeunes de moins de 18 ans, l'école de badminton est destinée à l'initiation et au perfectionnement dans le but d'une pratique en loisir ou en compétition. Chaque joueur s'engage à suivre régulièrement les entraînements et à respecter les horaires. Les parents doivent vérifier la présence de l'entraîneur avant de déposer leurs enfants.

Nous vous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité effective du club uniquement lors des séances d'entraînement.

ARTICLE 5 : MATERIEL COLLECTIF ET LOCAUX

Les joueurs sont tenus de participer avec soin à la mise en place et au rangement des terrains et du matériel (filets, poteaux, raquettes et volants). Les joueurs doivent respecter le règlement intérieur de la halle des sports, l'état des lieux ainsi que la propreté de la salle et des vestiaires. L'utilisation de tout autre équipement n'appartenant pas au club de badminton est interdite (panneaux de basket, buts de hand, etc.).

ARTICLE 6 : COMPORTEMENT, SANCTIONS ET RESPONSABILITES

L'ASVB est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire ainsi que des horaires et des locaux. En cas de retards répétés, le joueur sera refusé pour la séance.

Tout comportement ou tout propos anti-sportif, injurieux, ainsi que tout manque de respect à l'égard de l'encadrement ou du personnel du gymnase pourra être sanctionné par une exclusion immédiate temporaire ou définitive.

L'ASVB décline toute responsabilité en cas :

- de non-respect du présent règlement intérieur,
- d'incidents ou d'accidents survenus en dehors de l'enceinte du gymnase,
- de perte, de vol, de casse de matériel ou d'objet personnel dans l'enceinte du gymnase.

ARTICLE 7 : CRISE SANITAIRE

Les adhérents de l'ASVB sont tenus de respecter le protocole sanitaire en vigueur lié à la crise sanitaire actuelle. Le protocole est communiqué par les membres du bureau et sera affiché au sein du gymnase. Tout manquement au respect du protocole pourra être encouru d'une exclusion temporaire.